

DATUM 15/06/20  
CONTACT Dr. Paul Pardon  
TEL.  
E-MAIL

## Aux prestataires de soins de santé et à leurs associations professionnelles

OBJET : COVID-19 : réserve stratégique pour les soins ambulatoires

Cher professionnel de la santé,

Nous souhaitons vous informer de l'approche concernant **la distribution d'une réserve stratégique** pour les prestataires de soins de santé ambulatoires.

Le 14 mai, vous avez déjà reçu une lettre concernant la distribution de matériel de protection dans le cadre des soins ambulatoires et annonçant que ce matériel serait distribué pour les mois de mai et juin. Compte tenu de l'évolution de l'épidémie, nous tenons à vous informer que pour le moment, il n'y aura plus d'autres livraisons d'urgence d'équipements de protection individuelle par le gouvernement fédéral, que celles qui sont planifiées sur le site à l'adresse suivante. Seules les livraisons reprises dans l'agenda sont encore prévues.

<https://www.health.belgium.be/fr/covid-19-information-relative-la-livraison-des-masques>

Un dernier envoi d'équipement de protection est prévu pour les professionnels absents des listes mais qui se seront signalés à notre adresse mail avant le 20 juin. Après cette date, plus aucune livraison de matériel de protection individuelle (masques) pour la reprise des activités en ambulatoire ne sera effectuée.

Dans le cadre de la stratégie de sortie et en préparation d'une nouvelle éventuelle épidémie de COVID, la Taskforce matériel de protection personnelle a décidé de fournir **une réserve stratégique d'équipements de protection individuelle** pour certains prestataires de soins de première ligne. Les prestataires peuvent utiliser cette réserve mais doivent la maintenir en l'état, afin d'en disposer en cas de deuxième vague ou de nouvelle épidémie.

À terme, nous voulons déterminer pour chaque prestataire de soins ambulatoires ce que devrait être un stock stratégique nécessaire. Pour définir le contenu de cette réserve stratégique, une réflexion concertée sera menée avec les différents conseils fédéraux des professions de santé.

## **Groupes cibles pour la distribution de la réserve stratégique**

La réserve stratégique est prévue pour les prestataires de soins qui sont restés majoritairement actifs en soins ambulatoires dans la phase aiguë de la crise: les médecins généralistes, médecins spécialistes, dentistes, infirmières à domicile, aides-soignants à domicile et sages-femmes.

Le groupe des professionnels bénéficiant de cette réserve stratégique sera éventuellement, selon les disponibilités du stock, étendu à d'autres professions de santé en soins ambulatoires.

Pour chaque groupe professionnel, nous avons établi des listes de prestataires de soins individuels qui peuvent bénéficier de cette réserve stratégique. Ces listes ont été établies en reliant les données disponibles à la DG Soins de santé avec les données d'activité disponibles à l'INAMI, ainsi que les données concernant l'activité de l'ONSS et de l'INASTI (Datawarehouse Marché du travail et Protection Sociale). Il est possible que ces listes présentent certaines lacunes dues au fait que nous ne disposons pas toujours de toutes les informations les plus récentes disponibles au sein des services publics.

Vous avez la possibilité de vérifier que vous êtes bien repris dans ces listes, en consultant nos pages :

<https://www.health.belgium.be/fr/constitution-dune-reserve-strategique-de-materiel-de-protection-personnelle-pour-les-soins>

Si vous n'êtes pas repris dans la liste, vous pouvez le signaler via [gbbu-covidrequests@health.fgov.be](mailto:gbbu-covidrequests@health.fgov.be)

## **Premier stock stratégique de base**

Pour chaque soignant repris, un colis est fourni qui contient le matériel de protection personnelle suivant :

- 400 gants
- 50 tabliers
- 1 paire de lunettes
- 1000 masques buccaux chirurgicaux.

Pour les dentistes, un stock stratégique de FFP2 est également prévu. Compte tenu des quantités limitées disponibles, un stock stratégique sera dans un premier temps distribué aux associations professionnelles. À un stade ultérieur, en fonction des quantités disponibles, d'autres masques seront éventuellement distribués aux dentistes eux-mêmes.

## Distribution

Le matériel sera distribué **selon les modalités déterminées par votre province de domicile** dans le courant du mois de juillet.

Le planning de livraison est disponible sur notre site :

<https://www.health.belgium.be/fr/constitution-dune-reserve-strategique-de-materiel-de-protection-personnelle-pour-les-soins>

Vous serez contacté par les instances concernées dès que vous pourrez récupérer votre colis. Lorsque vous viendrez le chercher, vous pourrez également choisir la taille appropriée des gants.

Les infirmiers et les aides-soignants actifs dans un regroupement de soins à domicile recevront leur stock par leur regroupement.

Suite à l'avis des différents conseils fédéraux des professionnels de santé, la Taskforce matériel de protection personnelle va réévaluer le stock fédéral de matériel disponible et éventuellement les professions à livrer.

## En bref

Distribution de masques de protection individuelle	Pré-distribution de la réserve stratégique de matériel de protection
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Organisé selon le calendrier disponible sur le site du SPF</li><li>➤ Masques distribués à tous les professionnels des soins de santé ambulatoires (voir liste)</li><li>➤ Dernière possibilité d'en bénéficier si absent des listes, en se signalant jusqu'au <b>20 juin au plus tard</b></li></ul>	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Distribution d'une réserve de matériel aux médecins généralistes, médecins spécialistes, dentistes, infirmiers à domicile, aides-soignants à domicile et sages-femmes (<b>livraison durant le mois de juillet</b>)</li><li>2) Consultation des conseils fédéraux des professionnels pour définir le contenu de la réserve pour l'ensemble des professionnels des soins de santé ambulatoires</li><li>3) Suite à ces avis, la Taskforce matériel de protection personnelle va réévaluer le stock fédéral de matériel disponible et les éventuelles livraisons à réaliser.</li></ol>

Nous tenons à remercier tous les prestataires de soins de santé pour la vigilance avec laquelle ils traitent leurs patients pendant cette période COVID, et pour leur implication dans le suivi de leurs patients avec et sans Covid-19. Nous sommes conscients de l'importance de l'investissement et confirmons notre soutien total pour vous aider dans ce processus.

Dr. Paul Pardon

Pedro Facon

Chief Medical Officer Belgique

Directeur-général

Président du Groupe Gestion des Risques

Soins de Santé, SPFSPSCAE